

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 23 JANVIER 2020 • PARIS



BY ABILWAYS

RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

PACTES DUTREIL

Un régime trop exceptionnel pour être à l'abri du risque



FORMATION CONTINUE DES AVOCATS
Conseil National n° d'homologation 18-046

Une attestation vous sera remise validant 7 heures de formation

RÉDUCTION
200 € HT

POUR TOUTE
INSCRIPTION REÇUE
AVANT LE 15/11/2019




Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

ÉDITO



Boris MASSOUTIER

Responsable des départements
Fiscalité et Gestion de Patrimoine
Chef de projet conférences
et formations
bmassoutier@efe.fr
 @EfeJuridique

Les pactes Dutreil sont des outils extraordinaires d'optimisation et de gestion patrimoniales. Aujourd'hui, seul le pacte Dutreil Transmission subsiste ; il permet de transmettre une société en bénéficiant d'une **exonération de 75 % sur les droits de mutation**. Toutefois, ce régime exceptionnel se révèle en pratique **très complexe à mettre en œuvre et à faire valoir sans risque de remise en cause par l'administration fiscale** comme le démontre **l'activité jurisprudentielle et contentieuse de l'année 2019**. Le traitement des **holdings animatrices**, des holdings mixtes et des sociétés interposées demeure toujours une source de contestation et d'incertitude.

Il est ainsi difficile de garantir aux signataires le bénéfice effectif de ce dispositif et **de sécuriser les transmissions** sur plusieurs années.

Cette journée exceptionnelle, **présidée Me Jean-François DESBUQUOIS** et organisée par EFE, est l'unique occasion de faire le point sur toutes les problématiques des pactes Dutreil à travers des exposés et des cas pratiques développées par **Me Pierre CENAC et Me Grégory DUMONT**.



POUR QUI ?

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Responsables d'ingénierie patrimoniale
- Notaires
- Avocats fiscalistes
- Conseillers fiscaux
- Family officers
- Dirigeants de sociétés
- Experts-comptables

POURQUOI ?

- Maîtriser et identifier **les points clés des nouvelles pratiques dédiées au régime du pacte Dutreil Transmission**
- Intégrer le pacte Dutreil dans **une politique d'ingénierie patrimoniale globale et optimisée**
- **Appliquer les nouvelles solutions** en matière de détention des titres **via les différents types de holdings**

COMMENT ?

- Des exposés présentés par **des spécialistes de la fiscalité du patrimoine** et illustrés par des cas concrets et pratiques avec **l'étude des dernières jurisprudences relatives au Pacte Dutreil**
- **Débat questions-réponses** à l'issue de chaque intervention
- Remise aux participants **des supports écrits des interventions et des textes de référence** au début de la conférence

LES ACQUIS :

- Mesurer **l'efficacité des pactes Dutreil dans la gestion patrimoniale**
 - Identifier les étapes clés pour mettre en place un **pacte Dutreil transmission efficace**
 - Maîtriser **les conséquences de la suppression de l'ISF sur le pacte Dutreil ISF**
- Les acquis de la conférence ne seront pas évalués



DÉCOUVREZ LE GUIDE PRATIQUE DE L'IFI :

Les stratégies pour choisir le régime d'exonération le plus adapté.

Ouvrage rédigé par
Jean-François DESBUQUOIS
et Xavier LEBRUN

www.efe.fr

JEUDI 23 JANVIER 2020

JOURNÉE PRÉSIDIÉE PAR: **Jean-François DESBUQUOIS** - Avocat Associé – **FIDAL**

8h45 Accueil des participants

S'ASSURER DU BÉNÉFICE DE L'EXONÉRATION

9h00 Quelles conditions respecter ? Quels pièges éviter dans le respect des conditions d'application ?

- Comment déterminer les signataires du pacte ?
 - Quelles conséquences de la signature d'un pacte par une personne seule ?
 - Pourquoi est-il indispensable d'en constituer plusieurs ?
- Quelles activités éligibles ?
 - Quelles tolérances en cas d'activité mixte ?
 - La location meublée autorisée sous quelles conditions ?
 - Que faire lorsque l'activité change en cours de pacte ?
 - Comment apprécier les plafonds de la prépondérance ? Que faire en cas de dépassement ?
- Quelles obligations et subtilités respecter au cours de l'engagement collectif puis de l'engagement individuel ?
- La fonction de direction : par qui peut-elle être exercée dans les phases successives et selon quelles modalités ?

Pierre CENAC
Notaire Associé
C&C NOTAIRES

10h30 Quelles conséquences en cas d'opérations portant sur les titres soumis à l'engagement ?

- Quelle gestion des opérations familiales : donations, partages et apports en communauté ?
- La vente après la transmission en cours d'engagement collectif et individuel : quelle portée ?
- Scission, fusion, augmentation de capital : qu'est-il réellement possible de faire et sous quelles conditions ?
- Quelle gestion du pacte en cas d'offre publique d'échange ?
- Apport en cours d'engagement, une remise en cause de principe : comment opérer le sauvetage ?
- Comment adhérer à un engagement en cours ? Quelles conséquences pour les signataires d'origine ?

Pierre CENAC

11h15 Café – Networking

11h30 Holdings, holdings animatrices, holdings mixtes : comment s'articule le pacte Dutreil dans ce cas particulier ?

- Comment entendre concrètement la définition de la holding animatrice ?
- Que faire en cas d'activité mixte ?
- Les critères de la prépondérance lui sont-ils applicables ? Quels critères retenir pour s'en assurer le bénéfice ?

Modifications des obligations déclaratives : quels apports positifs ? Quelles précautions prendre ?

Mise en œuvre de l'exonération en pratique

- Qui exerce l'option et comment ?
- Quelle est l'assiette de l'exonération de 75 % ?
 - Comment s'applique-t-elle dans les situations spécifiques : donation en nue-propriété, donation-partage avec soultes ?
- Quelles sont les modalités pratiques de la réduction de droits de 50 % ?
 - Comment s'applique-t-elle en cas de donations mixtes ?
 - Une donation conjointe d'usufruit et de nue-propriété en bénéficie-t-elle ?
- Comment se matérialise la remise en cause partielle en cas de cession des titres à un autre signataire ?
- Quelles nouvelles obligations incombent aux donateurs et donataires à l'issue de la transmission ?

Jean-François DESBUQUOIS
Avocat Associé
FIDAL

13h00 Déjeuner

LE PACTE DUTREIL DANS DES APPLICATIONS COMPLEXES

14h30 Pacte Dutreil « réputé acquis »

- Quelles applications pour ce régime exceptionnel ?
- Que retenir de la pratique de ce régime par l'administration fiscale ?
- Quelles possibilités offertes par son ouverture en cas d'interposition de sociétés ?

Quelles utilisations et pratiques des sociétés interposées ?

- Comment adapter trois conditions traditionnelles au cas des sociétés interposées ? Comment définir leur répartition entre les différents sociétés et associés ?
- Quel traitement des donations en réserve d'usufruit ?
- Comment peut-on appliquer l'exonération partielle Dutreil avec la réduction de droits de 50 % ?
- Quel sens donner au principe du « maintien inchangé des participations » ?
- Quelles obligations de conservation spécifiques ?
- Quelles restructurations possibles : en cours d'engagement collectif, avant puis après la transmission exonérée ? En cours d'engagement individuel ?

Le régime du pacte conclu post mortem : comment le mettre en œuvre ?

Grégory DUMONT
Avocat Counsel
Département Droit du patrimoine
CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

15h30 Café – Networking

CONTENTIEUX ET REDRESSEMENTS

15h45 Quels sont les points de vigilance de l'administration fiscale et les solutions à y apporter ?

- Quand et comment l'administration s'attaque-t-elle aux pactes Dutreil ?
- Respect des obligations déclaratives : la première porte d'entrée du contentieux ?
- Comment identifier les faiblesses de ses pactes au regard de la jurisprudence ?
- Quelles régularisations possibles ?
- Quelle est la prescription ?

Jean-François DESBUQUOIS

PACTE DUTREIL ISF

Quel sort réserver aux pactes Dutreil ISF passés et en cours ?

- Peut-on se libérer des obligations des engagements sans risquer la remise en cause des bénéfices passés du pacte ?
- Quel formalisme mettre en œuvre pour acter la fin du pacte ?
- Pourquoi le conserver ? Comment le faire valoir pour le bénéfice sur des transmissions ?
- Que risque-t-on en cas de réapparition de l'ISF ?

Jean-François DESBUQUOIS

17h30 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

EFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
infoclient@efe.fr
www.efe.fr

Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier
Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

200 € HT DE RÉDUCTION pour toute inscription reçue
avant le 15/11/2019 (code 13830EARLY)

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

JEUDI 23 JANVIER 2020 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**Pactes Dutreil**" Jeudi 23 janvier 2020 (code 13830)

OUI, je m'inscris avant le 15/11/2019 (code 13830EARLY) et je bénéficie de 200 € HT de réduction

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET []

Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

